

**DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**DIRECTION DES POLITIQUES  
TRANSVERSALES  
REGION/COMMUNAUTE**

**CELLULE CYBERCLASSE – ECOLE  
NUMERIQUE**

Place de la Wallonie, 1  
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 33 44 70  
Fax : +32 (0)81 33 44 66  
ecolenumerique@spw.wallonie.be

À l'attention des directions des  
établissements d'enseignement  
secondaire ordinaire et spécialisé de  
Wallonie.

**Objet : Subvention aux établissements  
scolaires secondaires ordinaires et spécialisés  
de Wallonie en vue de faciliter l'enseignement à  
distance année 2020-2021**

Jambes, le 30 octobre 2020

**Votre contact** : Anthony DI BIASE, Gradué Comptable – 081/33.44.50 –  
[anthony.dibiase@spw.wallonie.be](mailto:anthony.dibiase@spw.wallonie.be)

Notre réf. : SPWEER/DPTRC/AFC/CSR/ADBE/2020/00294  
Annexes : Arrêté du Gouvernement wallon et le formulaire de demande

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement Wallon a décidé ce 29 octobre de soutenir l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé wallons, en leur accordant une subvention exceptionnelle, en vue de faciliter l'enseignement à distance.

Cette subvention, d'un montant de 2.500,00 € (ou son multiple selon le nombre d'implantations et selon le nombre d'élèves par établissement) est destinée à l'acquisition d'équipements technologiques destinés à la captation et à la diffusion de séquences pédagogiques en mode numérique.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide du Gouvernement Wallon, il vous est demandé de nous retourner par voie électronique à l'adresse [ecolenumerique@spw.wallonie.be](mailto:ecolenumerique@spw.wallonie.be), pour le 20 novembre 2020 au plus tard, le

formulaire joint à cette lettre, dûment rempli et signé par la personne habilitée à engager juridiquement votre établissement.

**Seuls les formulaires adressés à cette adresse électronique, au plus tard le 20 novembre 2020, seront pris en considération.**

Les documents officiels vous seront envoyés ultérieurement. Ils vous informeront des montants qui vous seront alloués et vous décriront les modalités d'utilisation de la subvention et d'introduction des pièces justificatives. Il est important que vous attendiez ces documents avant d'effectuer un quelconque achat. Mes collaborateurs seront à votre écoute afin de vous accompagner au mieux dans vos différentes démarches.

Mes services restent bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Catherine STASSER,  
Directrice

